

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** - (1999)  
**Heft:** 116-117  
  
**Rubrik:** Courrier des lecteurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Courrier des lecteurs

Depuis près d'un an que vous nous parlez de la Fête des Vignerons 1999, j'espérais que le Messenger nous proposerait des billets. (...) J'ai bien essayé d'en acheter en Suisse, mais dès les premiers jours, tout était saturé et habitant le centre de la France, je n'ai pas eu la possibilité d'aller faire la queue en Suisse. Internet n'est pas de mon âge, et de toutes façons, il paraît que les gens qui ont essayé n'ont pas eu plus de chance. (...) J'ai été étonnée d'apprendre par ailleurs qu'on proposait aux Suisses de l'étranger de pouvoir obtenir une place à condition de s'inscrire avant à un Congrès qui avait lieu à Lausanne, et de payer pour le congrès et pour les billets de la fête. Ce congrès ne m'a jamais intéressée. Il y a en général très peu de monde. Je ne vois pas pourquoi je serai obligée d'en passer par là, et mes moyens ne me le permettent pas. (...) Alors cher Messenger, t'es-tu laissé surprendre et que peux-tu proposer à tes lecteurs ?

P.M., Bourges

Chère amie du Messenger,

Nous devons bien vous avouer que le Messenger s'est laissé surprendre. Il avait pourtant pris contact très tôt avec la Confrérie des Vignerons en demandant la possibilité de commander des places pour les revendre - à prix coûtant - aux lecteurs. Il n'a reçu en tout et pour tout qu'une proposition d'acheter les places par lot minimum de 100, au prix fort, et avec interdiction de les revendre. Cette offre a certainement permis à de grandes socié-

tés de faire plaisir à leurs gros clients, mais le Messenger Suisse n'a pas les moyens d'offrir un billet à plus de 1 000 francs français en prime gratuite avec un abonnement de 220 Francs. Sans doute aurions-nous pu, comme d'autres que vous citez, contourner la règle et les revendre quand même, mais Suisses nous sommes, honnêtes nous restons.

Plutôt que de remâcher nos aigreurs, nous avons interviewé lors de la conférence de presse au Centre culturel suisse à Paris un haut responsable de la Confrérie en lui demandant s'il ne pensait pas que refuser des billets aux lecteurs du Messenger en autorisant un autre canal à vendre des billets avec des hôtels ne serait pas de la vente liée - interdite par la loi - ou si le fait de proposer des billets à des gens à condition qu'il participent à un "Congrès" dont la représentativité est souvent mise en doute ne serait pas de l'achat de vote. Dans ses réponses, il a été fort intéressant d'apprendre que contrairement à ce que nous aurions pu penser, les organisateurs de la fête n'étaient pas du tout sûrs de leur succès. Même si les dernières fêtes montrent une moyenne d'environ 15 % d'invendus, une catastrophe est toujours crainte. Aussi la Confrérie avait-elle prévu de nombreuses mesures de relances media en cas de décollage trop lent des ventes. Le succès a été au-delà de toute espérance. Après un moment de panique, la Confrérie s'est aussi organisée pour y faire face.

Même si toutes les places "disponibles" ont été vendues, tout espoir n'est pas

perdu. D'abord parce que les impayés, les erreurs de réservation, les indisponibilités, les accidents de la vie vont faire "remonter" naturellement quelques milliers de place qui seront remises dans le circuit. Ensuite parce qu'il y aura deux représentations supplémentaires.

**Les lecteurs du Messenger ne seront pas les dindons de la fête**

Grâce à la gentillesse de ce responsable, vous avez encore une chance d'assister à la fête sans être obligés de supporter d'oiseux discours de ceux qui pensent être vos élus. Nous disposons du formulaire magique qui devrait vous permettre, nous a-t-il dit, d'obtenir des places, avec ou sans hébergement hôtelier en prime. Vous qui habitez l'étranger - c'est-à-dire par exemple la France - adressez une enveloppe timbrée avec votre adresse et nous vous enverrons une copie de ce précieux formulaire que vous pourrez retourner à la Confrérie ou à l'Office du Tourisme de Vevey. Les connaisseurs savent qu'au coin de la place du Marché de Vevey se tient toujours le siège du célèbre almanach veveysan, *Le Messenger Boiteux*. Le Messenger Suisse, vous le voyez, n'a pas les deux pieds dans le même sabot.

Envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse ou votre n° de Fax à :  
Messenger Suisse  
Club des abonnés  
41 Av George V  
75008 PARIS

1999

## LE MESSAGER SUISSE

la revue des communautés suisses de langue française

### FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Mon abonnement est parrainé par :

N° d'abonné .....

Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de :

**Le Messenger Suisse**  
à renvoyer à :  
**DIP - 70, rue Compans**  
**75019 Paris**

Pour tout abonnement, nous vous offrons une petite annonce gratuite (offre réservée aux particuliers)

**Veillez abonner de ma part**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Signature : .....

Au prix de : 11 numéros 22 numéros

France  220 FF  400 FF

Abonnement de soutien  à partir de 300 FF

Informatique et Libertés : en application de l'article L 27 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information en vous adressant à notre siège social. Les informations requises sont nécessaires au traitement de votre abonnement. Elles pourront également faire l'objet d'une cession.

